

41
6.4 = 5
~~12.10~~
COMMISSION pour l'examen des projets de lois
portant déclaration d'utilité publique des che-
mins de fer (année 1886). — Résolution n° 10, du
24 février 1882. — Nommée le 26 janvier 1886.

MM.

1 ^{er} BUREAU	{ KRANTZ. ALBERT GREVY.
2 ^e BUREAU	{ LAVALLEY. BARNE.
3 ^e BUREAU	{ BÉRAL. GAILLY.
4 ^e BUREAU	{ COLONEL MEINADIER. MARION.
5 ^e BUREAU	{ LALANNE. DAUPHINOT.
6 ^e BUREAU	{ ÉMILE GAYOT. GÉNÉRAL GRÉVY.
7 ^e BUREAU	{ RUBILLARD. BLAVIER.
8 ^e BUREAU	{ ROGER. MARQUIS.
9 ^e BUREAU	{ OSCAR DE VALLÉE. MARQUIS DE CARNE.



1

Séance Du Jeudi 28 Janvier.

Présents : M^{rs} Chénard, Lalanne, Albert Grévy, général Grévy, Krantz, Kulléhan, Cavalley, Marguier, Gailly, de Carne, Oscar de Vallée, Bérail, Gayot.

Président d'ays M^r Chénard. Secrétaire M^r Bérail.

La commission décide qu'il convient de nommer 1 président, 2 vice-présidents et 2 secrétaires. Il est procédé à la nomination du président.

A la première tour ^{de scrutin} sur 13 votants ^{ont obtenu} : M^r Lalanne 5 voix - M^r Krantz 4 - M^r Chénard 2, M^r Albert Grévy 1 voix - Il y a eu 1 bulletin blanc.

On 2^e tour ont obtenu M^r Lalanne 8 voix, M^r Krantz 4 voix - M^r Chénard 1 voix. M^r Lalanne ayant obtenu la majorité est proclamé président.

Il est procédé à l'élection de deux vice-présidents :

ont obtenu M^r Krantz 10 voix - Albert Grévy 8 voix - Chénard 6 voix - Gailly 1 voix.

M^r Krantz et Albert Grévy sont proclamés vice-présidents.

Il est procédé à l'élection des deux secrétaires.

ont obtenu sur 14 votants : M^r Bérail 10 voix - Gayot 8 voix - Marguier 4 voix - Gailly 2 voix - de Carne 1 voix.

M^{rs} Bérail et Gayot sont proclamés secrétaires.

M^r Lalanne prend possession de la présidence et remercie ses collègues de l'honneur qu'ils ont bien voulu lui faire.

Il présente quelques observations sur le rôle de la commission de chemins de fer et rappelle dans quelles conditions la Chambre des députés a adopté la résolution portant à 33 le nombre des membres de sa commission spéciale. Il insiste sur les attributions que la Chambre a entendues donner à cette commission, et qu'il convient d'étendre de la même façon pour la commission sénatoriale.

Il croit notamment que la question des tarifs devrait lui être soumise.

M^r Chénard répond que la dénomination de la commission lui paraît un peu restrictive. Elle semblerait en effet indiquer que la commission n'a qu'à s'occuper de la déclaration d'utilité publique ; or il a été entendu jusqu'ici qu'elle devait au contraire étudier dans tous les détails toutes les questions qui lui étaient soumises ; mais il pense cependant qu'elle ne doit pas s'occuper de la question des tarifs en général.

Plusieurs membres font observer qu'il n'y a pas à poser sur ce point une question au Sénat, et à demander à l'Assemblée de mieux définir et délimiter les attributions de la commission.

La commission le camp à cet avis. L'incident est clos.

La séance est levée à deux heures.

Le Secrétaire.

Le Président

E. Bérail

Séance Du Samedi 10 avril 1886

Président: M. Falanne

Discussion du projet de loi ayant pour objet ¹⁰ d'autoriser la substitution de la c^{ie} du chemin de fer de fourvières et ouest lyonnais à la société du chemin de fer de Lyon à fourvières et à saint just, comme concessionnaire des chemins de fer d'intérêt local de Lyon à fourvières et à saint just, et de Lyon à saint just, à Vaugneray et à Mormant; 2^o de réduire de 6 à 5 millions de francs le capital forfaitaire de premier établissement de ce dernier chemin de fer.

M. le Président exprime le regret, partagé par la Commission, que le projet n'ait point été soumis au Conseil des Ponts et Chaussées.

M. Krantz est nommé rapporteur.

Discussion des projets de lois ayant pour objet l'approbation d'un traité passé entre la Compagnie Paris Lyon Méditerranée et la c^{ie} des chemins de fer du Jura Bernese, pour l'exploitation de la section du chemin de fer de Pesanton au Jodet (Suisse) comprise entre la frontière et le Jodet.

M. Marion est nommé rapporteur.

Discussion du projet de loi ayant pour objet de déclarer d'utilité publique l'établissement, dans le Dépt de la Charente, d'un chemin de fer d'intérêt local, à voie étroite, d'Angoulême à Rouillac.

M. Rubillard est nommé rapporteur.

Présents: M. M. Krantz, Levally, Jailly, Falanne, Rubillard, Oscar de Vallée, Grévy Albert, général Grévy, Marion, Jagne, Marinis, Flavier et Gayot. M. Krantz retenu chrylin par la grippe, absent par lettre de ne pouvoir assister à la séance. La prochaine réunion de la Commission est fixée au mardi 12 avril.

Le Président

L. Falanne

Le Secrétaire

Prile 90907

Séance du mardi 13. avril

Présents: M. Lalanne président, Desailh secrétaire, Gailly, Dauphinot, Krautz, Marquis Boerne, Rubillard, Roges, Oscar de Vallée, Planier, Navion.

M. Krautz ^{donne lecture de son rapport} ~~présente~~ la demande de la Compagnie du chemin de fer de Jouxville et Ouel-Lyonnaise, à la Société du chemin de fer de Lyon à Fourvière et à St-Just, comme concédant le chemin de fer d'intérêt local de Lyon à Fourvière et à St-Just, à Saureray, et à montant 2^e en réduction de 6 à 5 millions de francs de capital forfaitaire de premier établissement de ce dernier chemin de fer.

Sur la réserve de certaines observations, M. Krautz conduit à l'adoption du projet M. Planier demande la distinction des 2 lignes dont l'une seule est appelée à bénéficier de la garantie et suffisamment éprouvée. M. le rapporteur signale les dispositions adoptées.

M. Oscar de Vallée demande si les lignes projetées, ~~constituent~~ un revenu suffisant.

M. Krautz répond que tout fait espérer que la garantie n'aura ~~pas~~ à être appliquée au moins momentanément; il donne ensuite quelques nouveaux renseignements sur les précédents de l'affaire.

Le rapport est adopté et sera déposé ~~en~~ la première séance.

La séance est levée.

Le secrétaire

E. Roges

Le président

L. Lalanne

Séance du 17 avril 1889

M. Rubillard donne lecture de son rapport sur le projet de chemin de fer d'Angoulême à Rouillac. Le rapport, qui conduit à l'adoption du projet, est adopté.

M. Navion donne lecture rapport sur un projet de chemin de fer à exploiter par Lyon-Méditerranée, en lieu et place de chemin de fer du Jura, Perno-Sucrene.

Le rapport favorable est adopté, après une observation de M. Lalanne en ce qui concerne la garantie de l'état français sur la partie du chemin de fer qui se trouve sur le territoire suisse.

Présents: M. M. Lalanne, Colonel Meinadier, Marquis, Navion, Rubillard, Planier, Oscar de Vallée, général Grévy & Louis Gayot.

Le président

L. Lalanne

Le secrétaire

Paul Gayot

L. Lalanne

Paul Gayot

4
Séance Du Samedi 5 Juin 1886

Présents MM^{rs} Lalanne président, Doral secrétaire - Albert Frey, Oscar de Vallée, Maréchal, Bonnaud
le général Frey, Gayot

M^r le Président informe la commission qu'il a reçu de la questure 2 dossiers.

le 1^{er} concernant le petit chemin de fer d'intérêt local de Saunelles au port de Selote (Gironde)

le 2^e relatif au chemin de fer d'intérêt local à voie étroite, allant d'Hyères à Frejus s' Raphael (Var)

~~sur la proposition de la commission d'infirmité de la Chambre des députés, le projet de loi relatif à la concession de la ligne de Saunelles au port de Selote~~

il a été décidé de conserver

M^r Doral expose le résultat de son examen de dossier
M^r Doral donne lecture de son rapport sur la ligne d'intérêt local d'Hyères à Frejus
(Bouches du Rhône) - Les conclusions tendant à l'adoption du projet sont adoptées.

M^r Doral est nommé définitivement rapporteur.

Le dossier relatif au chemin de fer de Saunelles à Selote est renvoyé à la commission.

Le dossier de la ligne d'Hyères à Frejus est renvoyé à M^r Doral

Enfin le dossier soumis à M^r Maréchal est changé de projet relatif à la ligne de Saunelles et
port de Selote.

Le secrétaire

E. Frey

Le Président

J. Vilain

Séance Du Jeudi 17 Juin

Présents MM^{rs} Krantz président - Albert Frey, Maréchal, Bonnaud, Sans, Gayot, Maréchal, Maréchal, Doral - Oscar de Vallée. - En l'absence de M^r Lalanne, M^r Krantz prend la séance

M^r Doral donne lecture de son rapport tendant à l'adoption du projet de loi voté par la Chambre
des députés, portant déclaration d'utilité publique du chemin de fer d'intérêt local à voie étroite d'Hyères
à Frejus s' Raphael.

Le rapport est approuvé et sera déposé à la séance de ce jour.

M^r Doral signale une erreur matérielle d'impression qu'il a constatée dans l'article 4 du projet de loi où
le maximum des augmentations de capital est fixé à ~~1500000~~ ⁴⁰⁰⁰⁰⁰ francs, tandis qu'aux termes de la
convention (art. 4) ce maximum est de 1500000 - ~~comme l'a~~.

Il y aura lieu une rectification à faire faire.

M^r Doral lit son rapport sur le projet de loi relatif à la ligne d'intérêt local d'Hyères à Frejus
(Bouches du Rhône) - Le rapport est approuvé et sera déposé à la séance de ce jour.

La Commission décide qu'elle se réunira ~~une~~ ^{deux} heures avant la première séance de la Chambre
qui aura lieu le dimanche prochain, pour ~~examiner~~ ^{entendre} le rapport de M^r Maréchal sur le projet de chemin de fer
de Saunelles au port de Selote et au lever les observations de M^r Dupont tendant à la Gironde.

La séance est levée

Le secrétaire

E. Frey

Le Président

Séance du Lundi 21 Juin

Présents: M. de Kramy vice-président remplaçant M. Lalame absent; M. Beral, M. Marion, M. Albert Grevy, M. Rubilland, Gayot, le colonel Mermadec, Sully, Darnaud

M. Dupuy, Callen, Issartier, ^{président} secrétaire de la grande sont intervenus
M. Dupuy développe les motifs qui doivent faire adopter le projet de loi relatif aux chemins de fer de Pauillac à Port de Sète. Il insiste sur ce point que ce n'est pas en son nom seul qu'il parle, mais bien au nom de tous les habitants de la grande. Tous les avis ont été favorables. L'habileté de ce chemin est indiscutable. Il a surtout pour but de permettre aux produits du forest de Landes et notamment aux poteaux de mine d'arriver à un port d'embarquement le port de Sète. Le port d'embarquement a un nom un peu prétentieux, mais sur les poteaux de mines en arrivant sur ce point, l'ont une rue des allées et porte jusqu'à Bordeaux où le fait l'embarquement de bois. à l'appui de cette observation M. Dupuy lit l'avis de la chambre de Commerce qui semble cependant défavorable au projet. Comment le port, il qu'une pareille question que concerne un petit embranchement de 600^m, devant coûter 18000^f, est l'œuvre d'une telle utilité? -
Un certain syndicat pour la défense du port de Bordeaux s'est créé ~~à Bordeaux~~ à Bordeaux. Sous ce nom, il a eu dans les dernières élections, une attitude qui ne paraissent nullement répondre à sa dénomination et révèle bien d'autres préoccupations.

La chambre de Commerce de Bordeaux tout en faisant des observations, du moins ne s'oppose pas à l'adoption du projet.

L'embranchement de Pauillac à port de Sète est nécessaire pour le transport immédiat des poteaux de mines, jusqu'à leur point de transport à Bordeaux sur des allées.

Le rapport de M. Marion est adopté après quelques légères modifications et sera déposé à une des prochaines séances.
la séance est levée
le secrétaire
G. Renaud

Séance du Mardi 29 Juin

Présents: M. Lalame président - Kramy - Albert Grevy - Gayot - Oscar de Vallée - M. Beral - M. Marion

M. de Kramy est chargé de rapport sur le dossier relatif aux chemins de fer d'intérêt local de Pauillac à Martignac, de Caracou à S. Chemy et des carrières de Fontvieille à Caye -

M. Albert Grevy est chargé de rapport sur le chemin de fer de Mocheria à Oin Segre.

la séance est levée

le Secrétaire
G. Renaud

le Président.
M. Lalame

Seance du Samedi 2 Juillet

Present: M. Salanne President, Dorail Secretaire - Albert Gevy - Boerne, Gayot, Gilly.

M. Dubillard lit son rapport sur le ~~Rechercher~~ des fer d'air - Sefra -

Le rapport est approuve et sera depose a la prochaine seance.

M. Boerne lit ensuite le rapport sur le projet relatif aux chemins de fer d'interet local

de la route de launay a Maligny de Baracon a S'evrey et de-carriere de Fournelle a S'evr

Le rapport est adopte et sera depose a la prochaine seance.

M. Dubillard est charge du rapport sur le projet relatif aux chemins de fer de la route de l'ethone au cheylard, de Courmon a la machine et d'ystrugues a la route de Loue

M. Boerne est charge du rapport sur le projet relatif au chemin de fer de S'evrey a S'evrey (S'evrey)

qu'il a eu cette fois examine avec grande attention et au lequel il est prêt a fournir ~~quelques~~ explications.

M. Dame est favorable au projet et fait connaître a la Commission les motifs qui militent en sa faveur.

M. Albert Gevy appuie également le projet.

M. Gilly demande que le chemin de fer soit construit a voie normale et non a voie étroite.

La seance est levée.

Le Président.

Le Secrétaire.

Albert Gevy

Seance du Mardi 8 Juillet

Present: M. Salanne President, Dorail Secretaire - Barne, - Dubillard, Gevy, Maron Gayot,

M. Dubillard donne lecture de son rapport sur le projet de loi relatif aux chemins de fer de l'ardec

de la route de launay a Maligny au cheylard, de Courmon a la machine, et d'ystrugues a la route de Loue

de largeur de 1^m, concédés a la Compagnie des Chemins de fer Départementaux -

L'honorable rapporteur a eu besoin de dépenses de ^{poser} ~~formuler~~ de conclusions pour l'amen a la Commission le soin de formuler celles a laquelle elle s'adresse.

M. le Président demande si le Département ne donne aucune subvention. M. Dubillard répond que le legs

ayant concédé a titre d'intérêt général, le département n'a aucune subvention a donner.

M. le Colonel Merindier présente quelques observations sur la situation de la compagnie

M. le Président se demande si l'exploitation sera bien faite et économique avec des travaux

réparés qui exigent des ateliers spéciaux. Il croit en outre qu'il conviendrait d'inviter le gouvernement a solliciter une participation ~~de~~ ^{dépense} ~~dépense~~ de la part des départements intéressés.

et le colonel Menadier croit que cette participation serait pour nous d'une importance - ou
la situation que propose de ce département.

et M. Marion demande à la chambre et y a eu quelques observations.

M^r Dérail répond à quelques unes de ces observations présentées par lui le vendredi et approuve
le projet de loi.

La commission, ~~comme~~ adopte le projet de loi - le rapport sera déposé à la séance de ce jour
M. Darné donne lecture du rapport sur le projet de chemin de fer de Valenciennes à Arras
le rapport est adopté et sera déposé à la séance de ce jour

Le Secrétaire

Le Président

S. Leroy

E. Lalanne

Séance du Lundi 12 Juillet

Présents M. M. Lalanne, Président, Baine, A. Giry, Gayot
Marion,

M. Marion donne lecture de son rapport sur le projet de loi,
ayant pour objet de donner l'approbation provisoire entre le
Ministre de Travaux publics et la Compagnie de Fives Lille pour
l'exploitation provisoire du chemin de fer de Saint-Georges à Valenciennes
à la gare, avec embranchement sur route dans de Baux.

Le rapport qui conclut à l'approbation du projet de loi est adopté
par la commission. Après diverses observations de membres de la commission
et la lecture par M. le Président d'une lettre de M. le Ministre de
Travaux publics demandant la discussion et le vote de la loi avant le
fin de la session, il est convenu que le rapport de M. Marion sera
déposé à la séance de mardi, et que le rapport sera demandé au Sénat
l'urgence et la discussion immédiate.

Le Président
E. Lalanne

Com. le Sec. Gén.
S. Marion

Séance du 27 Octobre 1886.

Président M. Lalanne
Présents. Lalanne, Gailly, Vauphinet, Barne, Marquis
Dubillard, Paul Gayot.

M. le Président soumet à la Commission le projet de loi
ayant pour objet la déclaration d'utilité publique et
la concession définitive à la Compagnie Des chemins de fer
De l'Est de la ligne de Nancy par Font-Saint-Vincent.

M. Vauphinet dit que ce chemin de fer ne sera pas d'une
grande utilité pour le Commerce et n'aura point un trafic important.

M. Marquis est chargé d'examiner le projet, de donner
tous renseignements à la Commission et de rédiger un
rapport.

M. Marquis a exposé que le chemin de fer devait être construit
surtout dans l'intérêt stratégique.

M. le Président soumet à la Commission le projet de loi ayant
pour objet le chemin de fer d'intérêt local de Gervat
à Marignies et de Riom à Volvic.

M. Barne est nommé rapporteur.

Le Président
L. Lalanne

Le Secrétaire
Paul Gayot.

Séance du 11 Octobre 1886

Président : M. Lalanne Secrétaire : Paul Gayot.

M. Marquis donne lecture d'un projet de rapport
concernant la déclaration d'utilité publique et la
concession définitive à la Compagnie Des chemins
de fer de l'Est de la ligne de Nancy par Font
Saint Vincent.

Ce rapport est favorable, sauf modifications de
certains articles contraires aux ~~dispositions~~ dispositions libéralement
consenties entre l'Etat et la Compagnie de l'Est.

M. Meynadier présente certaines observations auxquelles
il est répondu par M. Marquis, rapporteur.

9

Présents à la séance: M. M. Salanne, Président, Krantz,
Colonel Meynadier, Marion, Aubillard, Blavier, marquis
De Carné, Rogot, Darne, Marquis, Oscar De Vallée,
Prile Gayot, Béal, Gailly

M. Marquis dit que le chemin de fer ne peut être approuvé
qu'au point de vue stratégique.

M. Krantz regrette que la compagnie des chemins de fer
De l'Est ne s'engage point à s'adresser uniquement à
des usines françaises. Sans être le ministre pourrait-il
agir en ce sens vis-à-vis de la compagnie, au moins à
titre officieux.

M. Blavier appuie cette manière de voir, ainsi que M.
le Colonel Meynadier.

M. le Président de la commission croit qu'il s'agit ici
d'une question de domaines et que cette question excède
la portée du mandat de la commission des chemins de fer.
Il s'agit ici d'ailleurs d'un tronçon de chemin de
fer de 40 kilomètres seulement.

M. Marquis, rapporteur et M. Oscar De Vallée appuient
cette manière de voir.

La question est mise aux voix.

à la majorité de 8 voix contre 5, la commission
décide qu'il sera introduit dans le rapport un
vœu tendant à obtenir de la compagnie De l'Est
qu'elle s'adresse aux usines françaises exclusivement
pour les constructions diverses tout en reconnaissant
d'ailleurs le droit contraire de la compagnie, droit
établi par les conventions.

M. Darne fait un rapport verbal au sujet du chemin
de fer d'intérêt local de Jergot à Meringues et de
Nion à Volvic.

Ce rapport est favorable. Il est adopté. M. Darne fournira
des explications complémentaires à la prochaine séance.

La séance est levée.

Le Président.

E. Salanne

Le Secrétaire

Prile Gayot

Séance du Jeudi 25 9^h 1886.

Présents: MM. Salans préfet, Albert Gervy, Krautz, Darné, Beral;
M. Arquier, le colonel Abenader, de Carné, Albert Gervy.

L'ordre du jour appelle ^{l'ordre du jour} la discussion de rapport verbal de M. Darné sur la déclaration d'utilité publique de lignes ferrées de Serzat à Marignac et de Serzat à la Station de Volvic (lignes de Dôme) et M. Darné rappelle que la ligne de Serzat à Marignac n'a paru rencontrer aucune difficulté au sein de la commission qui paraissait même décidée à voter immédiatement sans réserve celle de Volvic. Mais il faut observer que ces deux lignes sont pour ainsi dire solidaires et ne peuvent guère être séparées l'une de l'autre. Quant à la ligne de Volvic on a objecté qu'elle ne présentait vraiment pas un intérêt public suffisant pour justifier les sacrifices faits par le Département et la Commune. Il ne faut pas oublier que cette ligne est depuis long-temps redoublée et étudiée depuis 1868. Le projet actuel a été approuvé en 1882 par une délibération du Conseil général qui fait ressortir le grand intérêt de cette ligne. La nouvelle voie qui aura 18 Kil. de longueur, sera construite à voie étroite pour éviter de nombreuses difficultés et des dépenses considérables que la voie normale dans les conditions topographiques de la zone. Elle coûtera 1598000 soit 88800⁺ environ par kilomètre.

La contribution ~~par~~ annuelle pouvant incomber à l'Etat ne pourra se défaire le chiffre de 32000. Le Département de luy. de Dôme n'a ^{ailleurs} ~~encore~~ reçu aucune intervention pour la construction de ligne d'intérêt local.

La ligne projetée ne donnera il est vrai qu'un seul genre d'industrie: l'exploitation des fameuses carrières de Volvic. Mais cependant, en raison de certaines qualités spéciales des pierres de Volvic qui trouvent d'ing. nombreux emplois, cette exploitation peut être un jour plus grande et dans ces dernières années l'exportation par les 2 gares actuelles de Volvic et de Serzat s'élève à 26000 tonnes, et s'élèvera certainement au moins à 50000⁺ après la construction de la ligne.

Il est bon de signaler d'un autre côté que cette industrie n'est pas, comme quelques uns paraissent l'avoir cru, entre les mains d'un seul industriel. L'exploitation est faite au contraire pour ainsi dire par chacun des habitants, et il existe environ 250 carrières isolées appartenant chacune à un propriétaire particulier et employant près de 1500 ouvriers. Il existe à Volvic une école de sculpture travaillant par l'Etat et le Département.

Dans ces conditions il paraît y avoir un intérêt public les séries à faciliter et à développer une pareille industrie.

M. le colonel Abenader fait observer que les prévisions sur l'exportation par les 2 gares de Volvic et de Serzat ne se réalisent probablement pas, parce que les pierres qui vont à Clermont continueront à y aller.

M. Darné répond que la carrière ne l'est pas par une raffinerie que parait le croquis de M. Abenader, de la Station même de Volvic et qu'en outre le hameau n'est qu'à 6 ou 7 kilomètres. L'honorable rapporteur ajoute, et

terminant, qui en dehors même de cette condition, la région comprise entre Valence et Devins est le, rive, les forêts et les peuplées.

Quant à l'objection liée de ce que cette nouvelle ligne créera une véritable concurrence aux lignes existantes, il ne croit pas que la Commission puisse l'y arrêter. Cette nouvelle voie sera ~~ce sera~~ construite sans véritable affaiblissement de grandes lignes.

M. Henry approuve les conclusions de l'honorable rapporteur, en faisant observer que les lignes actuelles n'auront certainement pas que peu de préjudice à Suint, et auront au contraire certainement à en profiter. Et peut convenir en outre que l'exploitation et l'exportation prendront certainement une plus grande importance, et qu'à un autre côté les ressources et les richesses même de cette région fourniront de précieux éléments de trafic. Il s'annote également aux observations présentées par le rapporteur au sujet du caractère de l'entreprise que l'on doit s'occuper et que est entre les mains, non de quelques personnes seulement, mais d'un grand nombre de petits exploitants.

Enfin la même observation que sera imposée à l'état, à l'avantage de ce département qui n'a encore rien reçu et qui profite largement à la dépense. ~~parait justifié~~ vient encore à l'appui de ce projet présenté. L'honorable député ~~approuve~~ approuve sans complètement les conclusions favorables du rapporteur.

M. le Colonel Meunier approuve aussi ces conclusions.

Le conseil municipal unanimement ses membres présents approuve le projet de loi et le rapport ^{verbal} de l'honorable M. Darné.

Le secrétaire

Le Président

E. Béal

E. Palamé

Séance du Mardi 14 Décembre

Présents : M^{rs} Palamé, Béal, Marquis, Barre, le colonel Meunier, Lavallée, Gailley, Oscar de Valles, Blavet, Marion, Droyer, Albert Giery

M. le Président informe la Commission que le Président du Sénat lui a transmis une pétition de MM. Calusant Frères relative à certains lignes du Fay. M. Darné, fait le rapport n'a pas été encore déposé au Parlement. La Commission

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi portant approbation d'une convention d'exploitation passée entre la Compagnie du chemin de fer de S. Louis avec la Compagnie Par. Lyon Méditerranée.

M. Barre fait l'historique du chemin de fer de S. Louis. et alors l'examen de la proposition. Il estime qu'en présence surtout des travaux restant à faire, il ne paraît pas y avoir urgence à voter le projet, et qu'on pourra statuer à une prochaine séance.

M. le Colonel Meunier présente quelques observations dans le même sens. Il fait observer

en outre que d'après la convention, il pourrait à un moment donné, résulter pour l'état certaines charges relatives à l'application de la garantie
M Blavier dit que c'est la seule question; car entièrement d'accord avec la Compagnie P. L. M. offre toutes les garanties voulues pour assurer l'exécution de la convention. Mais il paraît néanmoins d'examiner de très près la clause portant que les résultats de cette convention entreront dans le compte général de la Compagnie Paris Lyon Méditerranée.

M Barne est chargé de rédiger un rapport pour la séance prochaine qui aura lieu jeudi prochain à 1 heure

Le Secrétaire
C. Leroy

Le Secrétaire
L. Lalanne

Séance du Jeudi 20 Janvier 1887

Présents M^{rs} Lalanne président, Deraf secrétaire, Oscar de Vallée, Krouly, Barne Marquis, Colonel Uberschuer, Blavier

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M^r Barne sur le projet de loi portant approbation d'une convention ^{d'exploitation} passée entre la Compagnie du chemin de fer d'Orléans à St Louis avec la Compagnie Paris Lyon Méditerranée

M Barne fait un rapport oral sur ce projet. Il rappelle l'origine de l'affaire. Une première Compagnie fut déclarée concessionnaire en 1873 sans garantie ni subvention. Elle rebâta sa concession en 1883 à une nouvelle Compagnie qui a jusqu'à présent complètement terminé les travaux. Le traité d'exploitation serait même déjà mis en exécution si le vote du Sénat avait été émis.

On ne peut contester l'utilité de ce traité, en présence de l'impuissance de la Compagnie Concessionnaire à exploiter cette ligne. Le chemin d'Orléans à St Louis est appelé à devenir surtout le port St Louis, dont le trafic paraît suivre une marche progressive de plus en plus encouragée. Or ce trafic qui sera des irrégulier, pourra exiger à certains moments un matériel très considérable qui d'ailleurs se dépensera dans toute la France. Un pareil matériel imposerait à la Compagnie Concessionnaire des charges beaucoup trop lourdes pour ses ressources, et qui ~~l'~~ l'empêcheraient absolument d'entreprendre l'exploitation. La Compagnie P. L. M. pourra seule évidemment se charger de cette entreprise. Il ne saurait y avoir de difficulté sur ce point.

Il reste à examiner si les conditions de l'accord intervenu entre les deux Compagnies

ne pourraient pas entraîner pour l'Etat, des charges que ne lui auraient pas encourus d'après
la première condition, et enfin si les intérêts de commerce et de l'industrie le trouveront suffisamment
sauvegardés.

M. le rapporteur examine successivement le second, troisième de la convention.

Le forfait sera de 5000^t par kilomètre au minimum par kilomètre avec bon train par jour.
Ce chiffre a été déterminé par la formule $D = 5000 + 0,20 R$. R étant la recette brute, et 0,20 R
ne pouvant être inférieure à 2000^t.

Tous les renseignements recueillis indiquent que ce chiffre de 5000^t sera certainement fourni
par les produits de la ligne.

De cette la Compagnie d'Orléans à St Louis s'est engagée à verser un cautionnement de 100000^f
pour couvrir les insuffisances.

En outre la Compagnie P. L. M. s'est réservée de résilier la convention en payant 6 mois d'avance
Il semble donc que toutes les garanties aient été prises.

Il y avait aussi une question de tarif qui avait soulevé quelques difficultés. La compagnie de St Louis
voulait conserver l'initiative absolue des tarifs sur sa ligne. La compagnie P. L. M. demandait au
contraire que cette initiative fût limitée et ce sens qu'il n'en ne peut proposer des tarifs au-dessous
de 0,05. Cette question ne pouvait en aucune cas avoir une bien grande importance pour le
pays ^{étant} de 31 kilomètres.

Le comité consultatif a d'ailleurs émis un avis accepté par les deux compagnies.

En résumé il semble bien difficile de ne pas adopter le projet.

et le rapporteur propose donc d'approuver le projet de loi.

~~Commission des chemins de fer~~

M. Krantz présente quelques observations au sujet des banques garanties par l'Etat
que cette ligne procurera à la compagnie P. L. M. Il croit donc que cette compagnie elle-même
peut-elle ne faire des conditions même plus avantageuses et qu'il n'y a pas lieu de trop se
préoccuper des intérêts même de cette compagnie.

Les conclusions du rapporteur sont adoptées, et M. Dome est autorisé à
déposer le rapport à la première séance.

Le Secrétaire
E. Renaud

Le Président
L. Talarny